

NOTE DE SERVICE

N° 09-049-V37 du 20 novembre 2009

NOR : BCF Z 09 00049 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de novembre 2009

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION
AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR (SESSION 2010)

ANALYSE

Date d'application : 20/11/2009

MOTS-CLÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ; FORMATION PROFESSIONNELLE ;
EXAMEN ; PROGRAMMEUR

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 09-018-V37 du 17 avril 2009

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

| | | | | | | | | | | | | |
|------|-----|-----|------|------|-----|-----|-----|------|-----|-------|----|---|
| AS | CPS | CE | CNGC | CCCE | RGP | TPG | DOM | TGAP | TGE | TGCST | RF | T |
| CSOM | CPE | CSE | DNID | EP | | | | | | | | |

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels
École nationale du Trésor public*

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1. DÉFINITION DES FONCTIONS..... | 3 |
| 2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN..... | 3 |
| 2.1. Nature des épreuves | 3 |
| 2.2. Programme des épreuves..... | 3 |
| 3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION | 3 |
| 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE | 4 |
| 5. AFFECTATION DES LAURÉATS..... | 4 |
| 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PRÉPARATION | 5 |
| 7. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À L'EXAMEN | 5 |

LISTE DES ANNEXES

| | |
|--|---|
| ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves de l'examen de qualification aux fonctions de programmeur | 6 |
| ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription à la préparation..... | 7 |

L'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État va organiser, à partir du mois de février 2010, un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de *programmeur*.

Le stage de préparation se déroulera, à plein temps, *du 8 février 2010 au 9 juin 2010* dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes.

Dans le cadre de cette préparation, la formation repose sur la programmation objet et le langage Java.

1. DÉFINITION DES FONCTIONS

Le rôle de programmeur consiste à écrire, dans un enchaînement logique et sur la base d'un dossier rédigé par l'analyste, les instructions permettant à l'ordinateur d'exécuter le travail demandé. Chaque chaîne est prise en charge par une équipe de deux ou trois programmeurs qui assurent l'écriture des programmes, les essais, les mises à jour.

2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen professionnel sera organisé par la sous-direction des ressources humaines de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP).

2.1. NATURE DES ÉPREUVES

Épreuve écrite : établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes. La programmation devra être réalisée dans un langage évolué choisi par le candidat sur une liste fixée par arrêté du ministre intéressé et publiée six mois au moins avant le début des épreuves. (durée : 5 heures ; coefficient : 4).

Épreuve orale : interrogation portant sur le programme déterminé en annexe n° 1. (durée : 30 minutes ; coefficient : 2).

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Peuvent seuls être autorisés à subir l'épreuve orale d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite. Nul ne peut recevoir la qualification s'il n'obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

2.2. PROGRAMME DES ÉPREUVES

Le programme des épreuves est rappelé en annexe n° 1 à la présente note de service.

3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se déroulera à temps plein dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes *du 8 février 2010 au 9 juin 2010*. Cette organisation nécessite, pour que les agents puissent y participer, une décharge de service de la durée de la préparation.

Par ailleurs, il est précisé que l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'examen.

Enfin, en cas de réussite à l'examen, l'affectation sur un poste correspondant à la qualification de programmeur est du ressort des pôles des ressources humaines des directions. Il est donc recommandé aux futurs candidats à la préparation de s'assurer, avant leur inscription, de la disponibilité de postes.

La présence aux cours et travaux pratiques ainsi qu'aux examens blancs tant écrits qu'oraux est obligatoire.

L'enseignement aura pour principal objectif de préparer aux épreuves de l'examen, tant écrite qu'orale.

La date limite d'inscription est fixée au *11 décembre 2009*.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE

Les agents titulaires de catégorie B qui souhaitent participer au stage préparatoire à l'examen professionnel de programmeur sont invités à adresser immédiatement, par la voie hiérarchique, *un curriculum vitae, une demande d'inscription* (utiliser impérativement le modèle joint en annexe n° 2), *ainsi qu'une lettre exposant les motivations pour l'exercice des fonctions de programmeur.*

Les demandes d'inscription seront centralisées par les directions locales et transmises à l'École Nationale du Trésor public – service préparation aux concours – 17, boulevard du Mont d'Est – 93192 NOISY-LE-GRAND Cedex – pour le *11 décembre 2009*.

En l'absence de candidatures aux épreuves de sélection, la trésorerie générale adressera un "ÉTAT NÉANT" pour le *11 décembre 2009* (date de réception à l'École Nationale du Trésor public).

5. AFFECTATION DES LAURÉATS

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121-V33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B seront, en cas de succès à l'examen professionnel de programmeur, désignés sur un emploi informatique dans les conditions suivantes :

I – Agents exerçant déjà une qualification informatique

Ils pourront, le cas échéant, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification. Ils pourront alors présenter une demande de mutation sur la nouvelle qualification détenue, y compris pour leur département d'affectation.

II – Agents nouvellement qualifiés

Les lauréats recevront trois propositions d'affectation successives pour être désignés sur un emploi informatique en dehors de leur département d'affectation, ou seront, le cas échéant, désignés d'office sur un emploi informatique dans leur département.

Les lauréats ayant refusé trois propositions d'affectation, ou une désignation d'office sur leur département, ne pourront prétendre à aucune nouvelle proposition.

Enfin, les agents désignés pour la première fois sur un emploi informatique de leur catégorie, s'engagent à exercer leurs fonctions, sur leur poste de première désignation, pendant trois ans au minimum, avant de pouvoir prétendre à une affectation sur un emploi administratif ou sur un autre emploi informatique.

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PRÉPARATION

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter à l'IGPDE :

- Annie HENRIOT
Tél. : 01 58 64 84 40
Mél. : annie.henriot@finances.gouv.fr

7. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À L'EXAMEN

- Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel
Sous-direction des ressources humaines
Bureau 1 C
Tél. : 01 53 44 28 00

LA TRÉSORIÈRE-PAYEUSE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DU TRÉSOR PUBLIC

MARTINE VIALLET

ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves de l'examen de qualification aux fonctions de programmeur

CONNAISSANCES DE BASE

- l'information : représentation, les supports ;
- le matériel : les mémoires, les organes de traitement, les unités périphériques, les différents types de machines, notions sur les réseaux de transmission de données ;
- le logiciel.

PROGRAMMATION

Connaissance approfondie d'un langage évolué – organisation des travaux de programmation – les structures de données et leurs utilisations – bases de données.

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'INFORMATIQUE

ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription à la préparation

Codique

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION DE PROGRAMMEUR
(session février 2010)

Civilité (Mme, Mlle, M.) :

NOM : NOM de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Grade : Date de titularisation dans ce grade :

Poste d'affectation :
.....

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Diplômes :

Avez-vous déjà une initiation à l'informatique ou suivi des stages de programmation ?

 Oui Non

Nature : Durée :

Je désire recevoir les deux supports de préparation : **Oui** (enveloppe ci-jointe) **Non**

Je suis **candidat(e) pour tout centre** de traitement automatisé de l'information¹ et déclare me mettre à la disposition de l'administration pour recevoir, **sans restriction**, en cas de succès à l'examen, une affectation conforme à ma nouvelle qualification dans un département informatique. Je m'engage à exercer mes fonctions de programmeur pendant au moins trois ans.

À, le

(Signature du candidat)

Avis **motivé** du trésorier-payeur général sur la candidature de l'intéressé(e) :

À....., le

(Cachet et signature)

L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté

¹ Centre situé essentiellement en région Île-de-France.

ISSN : 0984 9114